



Bureau de développement
des télécommunications (BDT)

Rapport du Séminaire régional sur les coûts et tarifs pour les pays Membres du Groupe régional pour l'Afrique (SG3RG-AFR)

Cotonou, Bénin 8 – 9 mai 2012

I. Introduction

Le séminaire régional de l'Union internationale des télécommunications (UIT) sur les coûts et les tarifs, organisé conjointement par le Bureau de développement des télécommunications (BDT) et le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) en collaboration avec l'Autorité Transitoire de Régulation des Postes et Télécommunications du Bénin (ATRPT) s'est tenu à Cotonou, Bénin, les 8 et 9 mai 2012, suivi par le réunion du Groupe Régional de l'Afrique de la Commission d'étude 3 de l'UIT-T.

98 participants de 30 pays ont pris part aux travaux de cette réunion. La liste complète des participants figure à l'adresse : www.itu.int/ITU-D/finance.

II. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture du séminaire a été présidée par Monsieur Wilfrid MARTIN, Directeur de Cabinet, représentant le Ministre de la Communication et des TIC. Il avait à ses côtés Monsieur Firmin DJIMENOU, Président de l'ATRPT, Monsieur Makhtar Fall, Chef de la Division Environment Réglementaire et Commercial de l'UIT/BDT et Monsieur Abossé Akué-Kpakpo, Président du SG3RG-AFR.

Dans son allocution Monsieur Wilfrid MARTIN a remercié les autorités et le personnel de l'ATRPT de l'excellent travail qu'ils sont en train d'effectuer pour le développement du secteur des TIC au Bénin. La grande participation des pays à cette réunion témoigne de la bonne visibilité du Bénin dans le secteur des TIC en Afrique.

Auparavant, Monsieur Firmin DJIMENOU a souhaité la bienvenue aux délégués et les a remercié de leur présence. L'ATRPT est heureuse et honorée d'accueillir les pays africains et discuter de sujets d'une grande actualité visant à mettre les services des TICs à la disposition des populations au moindre coût.

Mr FALL a, au nom du Secrétaire General de l'Union Internationale des Télécommunications, du Directeur du Bureau de Normalisation des Télécommunications (TSB) et du Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT) remercié vivement et rendu hommage aux autorités

de la République du Bénin et de l'ATRPT d'avoir bien voulu accueillir ces importants événements de l'UIT.

Monsieur Abossé Akué-Kpakpo, après avoir remercié les autorités béninoises des facilités offertes, a félicité l'UIT des dispositions prises pour faciliter la participation des délégués et la mise à disposition d'experts de haut niveau.

III. Mise en place du Bureau du séminaire

Pour diriger ses travaux, le séminaire a mis en place le Bureau ci-dessous :

- **Président** : Monsieur Romain Abilé HOUEHOU (ATRPT)
- **Vice - Président** : Abossé Akué-Kpakpo (SG3RG-AFR)
- **Rapporteur** : Luc BOKO (ATRPT)

IV. Adoption de l'agenda

Suite à des contraintes liées au voyage retour d'un des Experts de l'UIT, les sessions 5 et 6 ont été interverties. L'Agenda ainsi modifiée est disponible dans le site web de l'UIT indiqué ci-dessous.

V. Synthèses des travaux

Toutes les présentations sont disponibles dans le site web de l'UIT à l'adresse : www.itu.int/ITU-D/finance.

V.1 Session 1 et 2 : Mise en place du Point d'Echange Internet (IXP) et Expériences des pays sur la CII

Présentateur : Mwangui Michuki

Panélistes expériences des pays:

- Mrs. T.DJOUMESSI Pauline, MPT, Cameroun
- Marcellin ILOUGBADE, Secrétaire Exécutif / ATRPT / Bénin
- Mme NDOUR Marième Thiam, MPT, Sénégal

Mr. Mwangui Michuki a donné une définition d'un point d'échange internet avant de présenter l'état des lieux de la situation de la connectivité Internet Internationale en Afrique. Selon lui, l'Afrique aura d'ici la fin de l'année 2012, une capacité totale de 25,8 Tbps sur le câble sous marin. On dénombre, en ce moment, 26 IXP en Afrique dont 20 opérationnels. Au niveau de l'Afrique Central, il n'existe actuellement pas d'IXP. Les études ont démontré que seul 1% du volume du trafic africain est constitué de trafic local pendant que les 99% sont du trafic international. Pour finir, il a montré qu'il est possible aujourd'hui en Afrique de mettre en place des IXP régionaux en choisissant les pays ayant plusieurs points atterrissages de câbles sous-marins. C'est le cas par exemple du Sénégal, de l'Egypte, du Kenya, du Nigéria et l'Afrique du Sud.

- Expériences pays sur la CII

Trois expériences pays ont été présentées. Il s'agit des expériences du Cameroun, du Bénin et du Sénégal.

Madame Pauline Tsafak a présenté la situation du Cameroun. Elle a procédé par une analyse de la chaîne des valeurs d'accès à Internet pour montrer les efforts fournis et les défis qui attendent le Cameroun et toute l'Afrique en matière de l'accès au large bande Internet International. Elle a également donné les expériences des pays comme le Tchad et la Sierra Léone. Pour elle, la baisse du coût de la CII passe par la combinaison d'un ensemble de facteurs politique, réglementaire, économique et infrastructurel au triple plans national, régional et international.

L'expérience du Bénin a été présentée par **Monsieur Marcellin Ilougbade** de l'ATRPT. Il a présenté l'état des lieux de l'infrastructure Câbles Fibres Optiques en Afrique avant de mettre l'accent sur le cas de la connectivité Internet Internationale au Bénin. Enfin, il a présenté la politique de développement de l'accès à l'internet au Bénin et le projet d'atterrissement du câble sous-marin ACE au Bénin en 2012.

Madame Marième Ndour du Sénégal a également présenté l'état de la connectivité Internet Internationale au Sénégal et le déploiement des systèmes terrestres à fibres optiques. Au niveau national, la bande passante Internet internationale est en ce moment de 10 Gbps avec un objectif de 12 Gbps en fin 2012. Pour réduire le coût de l'accès à Internet dans le pays, il est prévu de mettre en place des IXPs et d'élaboration des contenus locaux.

M. Fall a informé de l'étude réalisée par deux experts de l'UIT sur la CII et a invité les participants à l'examiner et faire des observations et commentaires dans les meilleurs délais.

Après ces communications, les participants ont fait des commentaires et posés des questions d'éclaircissement.

Ainsi, il a été noté que la mise en place d'un IXP ne coûte pas chère, il suffit simplement que les acteurs nationaux s'entendent sur les conditions de sa réalisation. Pour mettre en place un IXP local, il faut simplement disposer dans le pays d'au moins trois (3) fournisseurs d'accès Internet. Mais pour un IXP régional, il est nécessaire que le pays dispose de plusieurs points d'atterrissements de câbles sous-marins. En conclusion, le séminaire a retenu les principales recommandations ci-dessous :

- Assurer le développement des backbones nationaux et des réseaux intra africains en fibre optique afin d'améliorer la connectivité entre les pays et la fluidité du trafic ;
- Continuer la création de points d'échanges Internet nationaux et régionaux pour garder le trafic national et régional au niveau national et régional.

V.2 Session 3 : Tarification des services large bande

- **Présentateur** : Mr Harm Aben, Expert ITU
- Panéliste expériences des pays: Mr Franck DICKODET, ATRPT, Bénin

Monsieur Harm Aben, Expert UIT, dans sa présentation a donné des informations sur le pricing du large bande, l'abordabilité des services et le développement du marché, impact sur la régulation, la meilleure façon de réguler les nouveaux services et la définition des politiques de tarification.

A la suite de sa présentation, Monsieur Franck DICKODET a présenté les tarifs larges bandes Internet en vigueur au Bénin.

Au terme des communications, il a été noté que : le prix du large bande demeure encore très cher en Afrique comparativement aux autres continents.

Aujourd'hui, le grand débat n'est plus uniquement dans le mobile mais aussi dans le large bande. En Afrique, il est important de concentrer les efforts sur le déploiement du large bande Internet. Les avantages de ces services pour les populations sont énormes.

L'UIT a saisi l'occasion pour informer les participants d'une étude qu'elle a réalisée pour aider les régulateurs dans la régulation du service large bande. Ce document intitulé « Regulating Broadband prices » est disponible sur le site de l'UIT : www.itu.int/ITU-D/treg/broadband/index.html

V.3 : Session 4 : Impact des réseaux sociaux

Présentateur : Makhtar Fall BDT/UIT

Il ressort de la présentation, que le développement du large bande a un impact positif sur les réseaux sociaux. Au niveau de l'Afrique, des efforts devront être faits pour soutenir la pénétration du large bande et faciliter l'accès aux terminaux. Plusieurs défis attendent les régulateurs du fait de l'évolution technologique et la forte ascension des réseaux sociaux. Les participants sont d'avis que le mandat des régulateurs est en train d'évoluer pour tenir compte de nouvelles questions qui interpellent le secteur comme la grande popularité des réseaux sociaux.

Des interventions des participants, il ressort qu'il faut passer de la régulation technique (ou classique) à une régulation plus souple orientée vers le développement.

En conclusion, et pour permettre un large déploiement des services large bande, il est recommandé aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'élaborer et adopter des plans nationaux pour le financement et la mise en place du large bande.

V.4 : Session 5 : Tarification des services roaming International

Présentateurs :

- Monsieur R. Guellouz, Expert UIT
- Madame Aminata Dramé, Sonatel
- Monsieur Vikram Raval, GSMA

Monsieur R. Guellouz a présenté les résultats de l'étude sur le roaming en Afrique commanditée par l'Union Africaine. Il ressort de cette communication que le roaming est très cher en Afrique. Malheureusement, il manque des données pour apprécier le phénomène et ses impacts. Il a aussi été noté un manque de transparence dans la fixation des tarifs roaming. Les facteurs qui compliquent la situation du roaming en Afrique sont entre autres :

- la diversité de paiement (forte fluctuation des taux d'échange) ;
- les tarifs élevés difficilement influençables ;

Il a présenté le cas de l'Union Européenne qui a émis des directives sur le roaming. Il s'agit là d'une décision politique et économique qui fixe les règles de jeux. Il en a identifié quatre stratégies de gestion pour permettre une meilleure gestion du roaming en Afrique.

Madame Aminata Dramé a présenté l'expérience de la Sonatel en matière de roaming préférentiel. Il s'agit d'un mécanisme de tarif préférentiel pratiqué par cet opérateur à travers l'offre Orange Zone. Mais cette offre a subi des perturbations du fait de la surtaxe sur les appels internationaux entrants intervenus au Sénégal en 2011. Elle a souligné la différence entre une offre roaming préférentielle et un réseau unique.

La présentation de **Monsieur Vikram Raval** a porté sur une vue d'ensemble du roaming en Afrique, les défis régionaux pour le développement du marché, les tendances du marché et les opportunités, les risques liés à la régulation avec des recommandations.

Des interventions des participants, il ressort qu'il faut une réflexion commune pour faire baisser de façon substantielle le prix du roaming en Afrique. En attendant, des dispositions doivent être prises à l'endroit des opérateurs pour rendre les tarifs et les conditions du roaming plus transparentes pour les consommateurs. De plus, il est urgent de faire baisser les tarifs du roaming de manière significative et exiger des opérateurs l'envoi des tarifs et informations sur le roaming aux consommateurs.

V.5 : Session 6 : Taxation des services de télécommunications/Taxation du trafic international entrant

Présentateurs

- Madame Pauline Tsafak DJOMESSI, (Ministère des TIC, Cameroun)
- Monsieur Saliou Touré, Sonatel, Sénégal
- Monsieur Vikram Raval, GSMA
- Monsieur Luc BOKO ATRPT, Bénin

Toutes les présentations ont posé la question du financement du développement des télécommunications dans les pays en développement. Comment assurer aux opérateurs un bon retour sur investissements, avoir des services abordables pour les consommateurs et assurer au Gouvernement des revenus corrects.

Plusieurs types de taxes ou redevances sont fixées par les Etats. On distingue principalement :

- les redevances du secteur des télécommunications ;
- les taxes sur le trafic international entrant ;
- les taxes sur les équipements.

Pour **Monsieur Saliou Touré**, l'imposition des surtaxes a eu au Sénégal des effets négatifs dont entre autres, l'augmentation de la quote part reçue d'une part, et d'autre part, une baisse substantielle des volumes des trafics.

Mais la bonne nouvelle pour le Sénégal est que le Gouvernement vient d'approuver un décret qui supprime la surtaxe sur le trafic international entrant mais en compensation, le taux d'impôt sur le bénéfice à payer par les opérateurs télécoms passe de 25 à 35%.

Pour finir, le communicateur a formulé plusieurs recommandations dont entre autres :

- les opérateurs doivent avoir des contraintes de couvertures réseau, de baisse de prix, de déploiement de services innovants, et d'accompagnement du secteur des TICs ;
- une politique fiscale qui encourage le développement des TICs et qui aura des effets directs et indirects bien plus bénéfiques pour les économies qu'une taxation excessive qui freine la croissance.

La présentation de **Monsieur Vikram Raval** a porté sur les taxes dans le secteur de la téléphonie mobile avec ses impacts négatifs. La réduction de ces taxes se traduit par une augmentation des taux de pénétration et représente de grands avantages pour les populations, les hommes d'affaires et les gouvernements. Pour cela les gouvernements devraient s'orienter vers des taxations optimales. Pour Monsieur Luc BOKO de l'ATRPT, le Bénin a mis en place des taxes sur les communications dans le but de protéger l'industrie des télécommunications des effets négatifs tels que :

- la prolifération d'opérateurs illégaux et de routes grises échappant à tout contrôle fiscal ;
- l'évasion des revenus en devise provenant des appels internationaux entrants.

En conclusion, les principales recommandations suivantes ont été formulées :

- encourager les Etats à limiter les taxes sur les services de télécommunications ;
- harmoniser au niveau régional, les principales taxes sur les services de télécommunications ;
- encourager les opérateurs à poursuivre les investissements dans les réseaux et services afin d'accompagner le développement des économies africaines.
- Mettre en place une politique fiscale qui encourage le développement des TICs en assurant un bon retour sur investissements aux opérateurs avec des tarifs abordables ;
- Eviter de faire supporter le paiement des taxes par les consommateurs finals ;
- Exiger des opérateurs des contraintes de couverture de réseaux, de baisse des prix et de déploiement de services innovants ;
- L'UIT doit continuer à étudier la question de la taxation au niveau de la CE 3 du TSB et assister les pays en faisant des recommandations sur les meilleures pratiques.

V.6 : Session 7 : Portabilité des numéros / Dégrouper de la boucle locale

Présentateurs :

- Monsieur Yaw Boamah Baafi, NCA, Ghana

- Monsieur Seyni Malan Fati, ARTP, Sénégal

Monsieur Yaw Boamah Baafi a présenté l'expérience du Ghana en matière de portabilité des numéros. La portabilité a été bien introduite et se développe au grand bénéfice de secteur. La NCA a mis en place un cadre de régulation efficace en collaboration avec tous les acteurs du secteur. Les participants ont trouvé le cas du Ghana d'un grand intérêt pour les autres pays africains.

Monsieur Seyni Malan Fati a présenté les différents types de dégroupage qui existent à savoir : Dégroupage partiel et dégroupage total.

Un benchmark sur la mise en œuvre du dégroupage dans quelques pays a été également présenté.

Des interventions des participants et réponses apportées par les communicateurs, on retient que le dégroupage de la boucle locale est indispensable pour le développement du secteur dans les pays en développement comme ceux de l'Afrique.

V.7 : Session 8 : Les Aspects Economiques et Coûts des NGN

Présentateur : Monsieur Harm Aben, Expert, ITU

Monsieur Harm Aben a présenté les résultats de l'étude commanditée par l'UIT sur les aspects économiques des réseaux NGN. Il a indiqué qu'il existe des instruments (modèles de coûts) permettant de déterminer les coûts des services liés aux réseaux de nouvelles générations (NGN).

Pour les aspects économiques des NGN, la régulation devrait développer un modèle basé sur les meilleures pratiques par exemple " bottom-up LRIC cost models" qui assure un bon retour sur investissements aux investisseurs. Le marché doit être régulièrement analysé et le modèle adapté en conséquence.

V.8 Session 9 : La réglementation et les enjeux de la VoIP

Présentateur : Mr Aboossé Akué-Kpakpo, Président du SG3RG-AFR.

La VoIP est la transmission de la voix en utilisant le protocole IP. On parle également de la téléphonie sur Internet avec trois formes à savoir : PC à PC, PC à Téléphone et Téléphone à Téléphone. Il a fait une comparaison entre le réseau commuté et le réseau IP. Il en déduit que seul le réseau commuté offre une bonne fiabilité et une grande qualité de la voix en temps réel.

Du point de vue technique, les enjeux majeurs sont :

- la qualité de service (délai de transmission, la gigue et le phénomène d'écho). Ces trois paramètres ne sont pas toujours maîtrisés sur le réseau IP.
- la perte des paquets dans les routeurs en cas de congestion. Pour surmonter ces enjeux, trois solutions sont préconisées à savoir : la définition de classe de service, l'augmentation de la bande passante et de la puissance de traitement des routeurs.

Du point de vue économique, les enjeux d'une réglementation de la VoIP sont la perte probable du chiffre d'affaires liée à la taxe de répartition à cause d'une interconnexion frauduleuse.

Pour finir, le communicateur a présenté son approche de la régulation de la VoIP.

Le champ d'application de la régulation de la VoIP doit être la fourniture commerciale du service au public. Doivent être hors du champ de la régulation, les services de PC à PC, de PC à Téléphone et de Téléphone à PC.

De même, la fourniture du service à titre privé ne devrait pas être régulée.

Le régime applicable pourrait être un régime de licence ou d'autorisation. Enfin, il faut que tous les acteurs du marché soient protégés afin de garantir le développement du secteur.

V.9 : Session 10 : Préparation de la CMTI 12

Cette dernière session d'information a été introduite par Mr. Fall. La communication a porté sur les travaux en cours au niveau de l'UIT pour la préparation de la Conférence Mondiale des Télécommunications Internationales. Cette grande et importante conférence aura lieu à Dubaï du 4 au 14 Décembre 2012. Compte tenu de l'absence du délégué de l'UAT la présentation des propositions communes africaines aura lieu durant la réunion du Groupe de Tarification.

V.10 : Discussions de Groupe et conclusions

Durant cette session, un tour de table a eu lieu afin de recueillir les propositions et suggestions sur les sujets à discuter par le prochain séminaire. Les principales propositions ci-dessous ont été notées :

1. La question de la cybersécurité et la création des CIRT
2. La pression fiscale sur le secteur des télécommunications
3. La Connectivité Internet : Benchmark sur le coût d'accès à la large bande (disposer des éléments de coûts sur chaque offre pays par pays)
4. L'Impact de la régulation sur le secteur des télécommunications : Pression de la régulation
5. L'Impact du développement de l'Internet sur le développement de la voix
6. La problématique du respect de la qualité de service par les opérateurs en Afrique
7. La consommation des adresses IP par l'Afrique
8. La réalisation d'une étude sur la situation de la taxation des services télécoms en Afrique : une validation de cette étude pourra être effectuée lors de la prochaine session du Groupe Régional
9. La transparence dans les tarifs télécoms/TIC au niveau des opérateurs télécoms en Afrique
10. Activités que les régulateurs peuvent déployer pour assurer l'accès à des ressources limitées - par exemple accès basé sur les coûts aux réseaux câblés sous-marins
11. Le rôle de la téléphonie mobile dans la couverture de l'ensemble du pays, y compris la fourniture de nouveaux services innovants sur les réseaux mobiles (par exemple pour les paiements mobiles, le transfert d'argent via le Mobile)
12. Séparation des opérateurs historiques NetCo et RetailCo pour faciliter les investissements du gouvernement dans les infrastructures NGN (et d'autres sources de financement de la Banque mondiale, etc)
13. Initiatives déployées pour stimuler la demande pour les services à large bande ; la formation, administration en ligne, e-Learning, etc

L'UIT a indiqué que les différentes préoccupations soulevées par les participants feront l'objet d'un appel à commentaires sur le forum de discussions prévues à cet effet sur le site de l'UIT. Les sujets prioritaires seront inscrits pour les prochaines études au niveau du groupe régional.

VI. Clôture

Le prochain séminaire du BDT sur les coûts et les tarifs conjointement avec la réunion du SG3RG-AFR est prévu provisoirement au premier semestre de 2013 dans un pays à confirmer. Le Groupe a invité l'Egypte, le Burundi et le Gabon à envisager la possibilité d'accueillir l'évènement pour 2013.

Le séminaire a remercié Mr Monsieur Romain Abilé Houéhou de l'ATRPT pour sa bonne présidence qui a permis d'épuiser l'ordre du jour dans les délais avec d'excellents résultats.

En clôturant les travaux, Monsieur Romain Abilé Houéhou de l'ATRPT a remercié tous les communicateurs et spécialement les Experts de l'UIT pour les bonnes présentations faites au cours des deux jours de séminaire. Il a également félicité les séminaristes pour leur assiduité et participation active aux travaux.